



Vous transportez du bois de chauffage?

**Vous pourriez transporter des organismes
nuisibles de quarantaine.**

Le transport de bois de chauffage provenant de régions du Canada réglementées à l'égard d'organismes nuisibles fait l'objet d'une réglementation sévère. Le bois de chauffage est reconnu comme un milieu qui héberge **des insectes** et **des maladies** qui pourraient se propager à des régions non infestées du Canada

Si vous transportez du bois de chauffage, que ce soit lors d'une excursion de camping, d'un déménagement ou de l'aménagement d'un boisé, vous pourriez également transporter l'un des organismes nuisibles de quarantaine suivants :

- Agrile du frêne
- Chancre du mélèze d'Europe
- Grand hylésine des pins
- Longicorne brun de l'épinette
- Longicorne asiatique*
- Maladie hollandaise de l'orme
- Spongieuse

*Rapporté dans la région de Toronto-Vaughan, Ontario

**Communiquez avec le bureau de l'ACIA de votre région
ou téléphonez à l'un des numéros ci-dessous avant
de transporter votre bois de chauffage.**

1 800 442-2342

Pour Toronto, appeler (416) 665-5055

du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, heure locale.

Aidez-nous à protéger les forêts et les ressources naturelles du Canada.

Agence canadienne d'inspection des aliments
www.inspection.gc.ca

Canada

